

La Pologne seconde fille aînée de l'Eglise ?



Article rédigé par *Cyril Brun*, le 12 janvier 2017

[Source : Info Catho]

La Pologne aurait de quoi ravir à la France le titre de fille aînée de l'Eglise, si l'antériorité historique n'enracinait définitivement la France dans ses prérogatives.

Le pays de saint Jean-Paul II est en tout cas assurément le nouveau bras armé de la foi. Tant de combats pour la vie, pour la foi menés par ses gouvernements depuis la chute du communisme en font le héraut du catholicisme en Europe et dans le monde.

Si le catholique ne peut que s'en réjouir, le Français ne peut s'empêcher un regard comparatif avec la France. Le Sacré Cœur voulait expressément que le royaume lui soit consacré. La Pologne a accueilli en corps constitué la royauté du Christ, le 19 novembre dernier.

Louis XIII offrit son royaume à Marie, la faisant reine de France. Après le sénat, le parlement polonais vient d'approuver une résolution qui institue la commémoration en 2017 du couronnement de la Vierge de Czestochowa, Reine de la Pologne, trois siècles après le rite de couronnement du 8 septembre 1717 approuvé par le pape Clément IX.

Et pourtant c'est un polonais qui venait réveiller un géant : France fille aînée de l'Eglise souviens-toi des promesses de ton baptême !